Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 022-212203855-20260209-DELIB06_2026-DE

COMMUNE DE LA VICOMTE-SUR-RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 9 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA VICOMTE-SUR-RANCE, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BROMBIN, Maire.

Etaient Présents : Mesdames & Messieurs BROMBIN Alain, BERTHELOT Vincent, GOURDELIER Yves, SAGEAN Laurence, DESERT Christelle, RAULT Didier, RUCET Angélique, LEMOINE Claude, PIEPLU Vincent, LOURADOUR-DURAND Gisèle, LE BOUCHER Gwénaëlle, ACINA Alain, LEBOUDEC Christine.

Secrétaire de séance : Monsieur PIEPLU Vincent

Date de convocation : le mardi 3 février 2026

DÉLIBERATION N°06/2026 – Participation aux fonds d'Aide aux Jeunes 2026

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) est un dispositif géré par le Conseil Départemental favorisant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté.

En 2025, c'est une enveloppe de 430 000 € qui a pu être mobilisée grâce à la politique volontariste du Département mais aussi au soutien de la Région (39 000€) et aux contributions des collectivités locales (83 583€). Cette enveloppe a permis l'accompagnement de 1 227 jeunes, en matière de subsistance, de logement, de formation, de santé ou encore de mobilité.

Pour 2026, la participation demandée aux collectivités est fixée à 0.35 € par habitant.

Le nombre d'habitants pour la commune s'élève à 1168, soit pour une participation de 0.35€ un montant total de 408.80€.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le courrier de la Vice-Présidente du Conseil Départemental en date du 26 janvier 2026,

Considérant l'intérêt de cette action visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le versement de la somme de 408.80 €

FAIT ET DELIBERE A LA VICOMTE/RANCE, LES JOUR, MOIS & AN SUSDITS,

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Vincent PIEPLU

LE MAIRE,
Alain BROMBIN

MAIRIE de LA VICOMTE-SUR-RANCE
22690 CÔTES D'ARMOR